

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 12 février 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 4, 5 et 6 février 2019

2019 DLH 17 Recette en investissement – subvention (31 920 euros maximum) de la CAF de Paris et convention au titre de la rénovation du nouveau local de l'Espace Vie Sociale Quartier Saint Bernard (Paris 11e).

Mme Colombe BROSEL, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 22 janvier 2019 par lequel Madame la Maire de Paris sollicite l'autorisation de signer une convention définissant les modalités d'attribution d'une subvention d'investissement allouée par la Caisse d'Allocations Familiales de Paris au titre de la rénovation du nouveau local de l'Espace Vie Sociale Quartier Saint Bernard (Paris 11^{ème}).

Vu l'avis du Conseil du 11^e arrondissement en date du 24 janvier 2019 ;

Sur le rapport présenté par Madame Colombe BROSEL, au nom de la 4e commission ;

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention avec la Caisse d'Allocations Familiales de Paris définissant les modalités d'attribution d'une recette relative à une subvention d'investissement d'un montant de 31 920 euros maximum au titre de la rénovation du nouveau local de l'Espace Vie Sociale Quartier Saint Bernard (Paris 11^{ème}).

Article 2 : La recette correspondante sera constatée au chapitre 13, nature 1311, rubrique P551 du budget d'investissement de la Ville de Paris de l'exercice 2019.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO